

PV du Conseil d'administration du 02 décembre 2025

Membres		présents	excusés
Mme Claudia SCHERER-EFFOSSE	Directrice générale de l'AEFE	x (visio)	
Mme Béatrice LE FRAPER DU HELLEN	Ambassadrice désignée de France au Japon	x	
M. Mathieu FOURNET	Conseiller culturel	x	
M. Guillaume CARIO	Délégué de la Direction AEFE Chef du secteur Asie	x	
Mme Frédérique PENILLA	Conseillère culturelle adjointe	x	
Mme Lise MERIGAUD	Cheffe de la section consulaire		x
Mme Anne-Laure CAMPELS	Directrice générale de la Fondation	x	
M. Morad DAHMANE	Secrétaire général de la Fondation	x	
M. Philippe FRITSCH	Représentant des parents d'élèves	x	
M. Stéphane MAROT	Représentant des parents d'élèves	x	
M. Lionel VINCENT	Représentant de la CCIFJ		x
M. Frédéric OLLIVIER	Représentant des personnels	x	
Auditeurs			
M. Alain PALMIERI	Agent comptable		x
M. Masato TANI	Auditeur japonais		x
Membres invités			
M. Jérémie FORRAT-JAIME	Ministre conseiller		x
M. Jean-Idriss RAGOUVIN	Proviseur adjoint	x	
M. Richard TEISSONNIERE	Directeur du primaire	x	
M. Éric MOLAY	Attaché de coopération universitaire		x
M. Thierry CONSIGNY	Conseiller des Français de l'étranger		x
M. Matthieu SÉGUÉLA	Conseiller des Français de l'étranger	x	
Mme Marie-José MARIE	Conseillère des Français de l'étranger		x
M. François ROUSSEL	Conseiller des Français de l'étranger	x	
Mme Yukie KADOTANI	Traductrice		x

Nombre de votants présents : 11 (Mme Mériquaud - vote par anticipation)

Quorum atteint

Ouverture de la séance à : 18h05

Secrétaire de séance : M. Ragouvin

Secrétaire de séance adjoint : M. Fritsch

Propos introductifs de Mme Scherer-Effosse, Présidente de la Fondation : La Présidente remercie ceux qui ont participé à la préparation de cette instance. Elle informe que ce CA se tient juste après le CA de l'AEFE et avant un CA exceptionnel,

dans un contexte très particulier d'une situation financière de l'opérateur qui est confronté à une baisse de sa subvention. Elle évoque une contribution inéluctable qui sera demandée aux établissements.

Propos introductifs de Mme Béatrice LE FRAPER DU HELLEN Ambassadrice désignée : Mme l'Ambassadrice rappelle que les ambassadeurs ont pour mandat de contribuer au développement de la communauté française. Elle a découvert aujourd'hui un établissement scolaire français d'envergure, installé sur un beau campus. Elle mesure ce que cela représente pour la communauté. Les défis sont nombreux et un certain nombre ont déjà été relevés par les administrateurs et l'équipe de Direction, avec des décisions difficiles et éclairées, positives. L'Ambassadrice les accompagnera auprès de l'administration, des mécènes, des partenaires japonais. Elle remercie pour l'accueil qui lui a été fait.

1. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

1.1. Approbation de l'ordre du jour

Pour vote :

Pour : Unanimité.

Contre : 0

Abstention : 0

1.2. Approbation du PV du conseil d'administration du 18 juin 2025

Arrivée de M. Roussel à 16h20.

M. Roussel, CFE, demande des modifications :

1) Page 3 :

Proposition d'ajout :

2) 3.2 Poste de psychologue scolaire :

Proposition d'ajout (après "convention à établir) :

M. Roussel remercie pour le travail effectué aboutissant à cette proposition, qui répond à une demande de longue date des parents, des personnels, et des élus.

3) 4.2 Travaux de réfection de la cour du primaire.

Proposition d'ajout (une ligne au-dessus de "M. Ollivier demande...") :

M. Roussel demande s'il est prévu de compenser l'abattage prévu d'un arbre par l'ajout d'un arbre ailleurs. Cela aurait un rôle pédagogique dans le cadre d'une ville comme Tokyo où la question de l'abattage d'arbres est particulièrement sensible.

4) 4.4 Association sportive.

Proposition d'ajout à la fin du paragraphe :

M. Roussel s'inquiète de l'effet qu'aurait la fin de la gratuité sur la diversité sociale des usagers de l'AS.

Pour vote :

Pour : Unanimité.

Contre : 0

Abstention : 0

1.3. Changement des administrateurs et conseillers

Nouveaux administrateurs :

Mme Béatrice Le Fraper du Hellen, ambassadrice désignée de France au Japon, en remplacement de M. Philippe Setton
Mme Lise Mérigaud, cheffe de la section consulaire, en remplacement de M. Marc-Antoine Hureau
M. Stéphane Marot, représentant parent, en remplacement de M. Pierre-François Vilquin

Pour vote :

Pour : Unanimité.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour information, nouveaux conseillers :

Mme Caroline Després, représentante des parents, en remplacement de M. Stéphane Marot
M. Anthony Firroloni, gestionnaire comptable, en remplacement de Mme Jessica N'Koumba N'Koumba
M. Jérémy Moussa, agent consulaire, en remplacement de Mme Argous, attachée consulaire

1.4. Adoption liste des nouveaux personnels

ALMENDROS	Jérémy	Professeur de mathématiques
ANDRE-JEHAN	Constance	Professeure de SPC
BORDERIE	Oriane	Professeure d'histoire-géographie
FORGET	Hugo	Professeur d'histoire-géographie
RAVENET	Aurélie	Professeure de SVT
SEGAWA	Megumi	Professeure de japonais
DESCAZAUX	Thalia	Assistante d'éducation
LEFEBVRE	Catherine	Assistante d'éducation
KIKUCHI	Miyuki	professeure d'anglais au primaire
SATOWAKI	Kenza Snoussi	professeure d'anglais au primaire
DAVID	Anthony	Agent de laboratoire (mars 2025)

Pour vote :

Pour : Unanimité.

Contre : 0

Abstention : 0

2. ORGANISATION DE L'ÉTABLISSEMENT

2.1. Rapport d'activité 2024-2025

Pour information, présentation de ce rapport par Mme Campels. Ce rapport est une synthèse compilée par de nombreux acteurs de l'établissement. Il montre la richesse de la vie scolaire et a également été présenté aux membres du Conseil d'établissement le 19 novembre 2025.

Mme la Directrice générale demande si ce rapport est diffusé sur le site du LFIT.

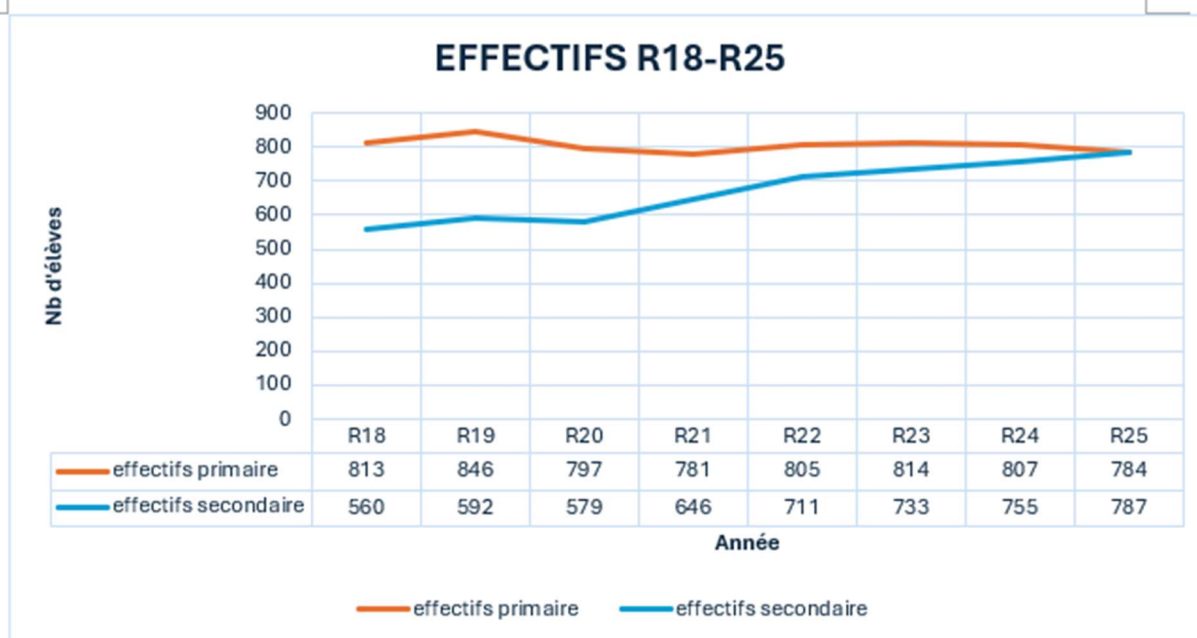
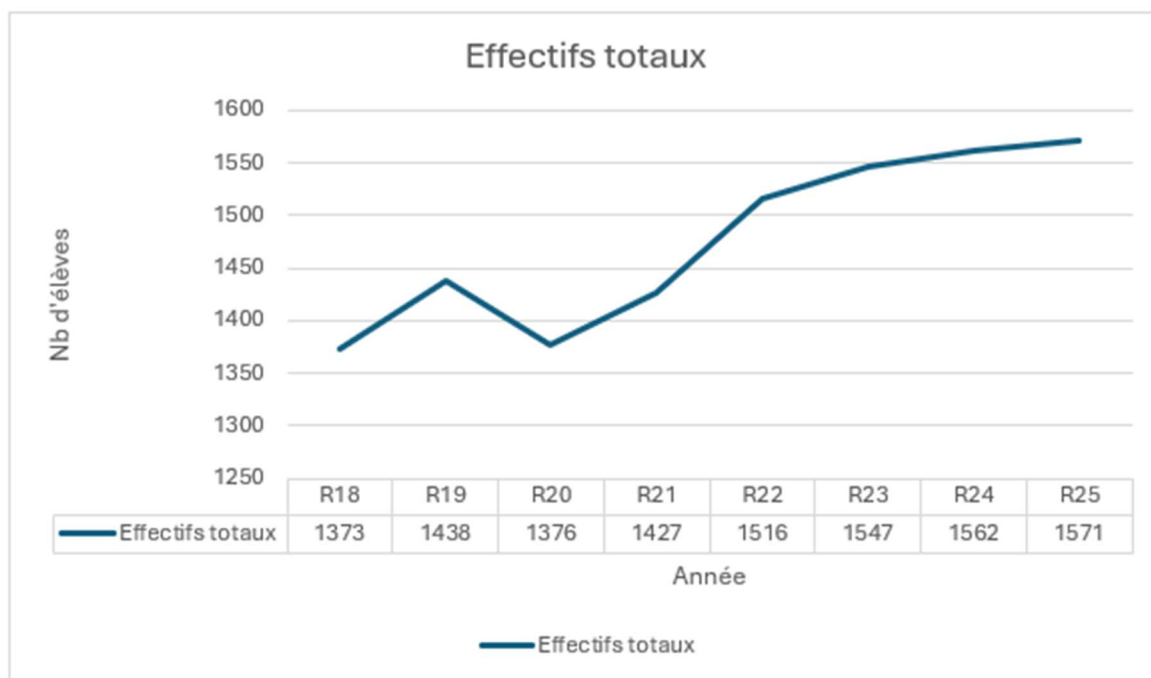
Mme Campels répond que certaines parties peuvent difficilement être publiables mais il est possible d'en extraire des parties pour les publier sur le site du lycée.

2.2. Bilan de rentrée

Pour information, présentation du bilan de rentrée par Mme Campels.

Nombre total d'élèves (données enquêtes de rentrée) : 1571 (1562 en 2024)

	R 2024			R 2025		
	EFFECTIFS ÉLÈVES	NB DE DIVISIONS	E/D	EFFECTIFS ÉLÈVES	NB DE DIVISIONS	E/D
Maternelle multi-âge	175	8	21.9	184	8	23
PS	39			33		
MS	58			59		
GS	78			92		
Elémentaire	632	26	24.3	600	25	24
CP	109	5	21.8	92	4	23
CE1	120	5	24	110	5	22
CE2	139	6	23.2	121	5	24.2
CM1	133	5	26.6	140	6	23.3
CM2	131	5	26.2	137	5	27.4
Total élèves primaire	807	34	23.7	784	33	23.8
Collège	477	20	23.9	488	20	24.4
6ème	116	5	23.2	135	5	27
5ème	124	5	24.8	116	5	23.2
4ème	117	5	23.4	123	5	24.6
3ème	120	5	24.0	114	5	22.8
Lycée	278	11	25.3	299	13	23
2nde	97	4	24.3	115	5	23
1ère	95	4	23.8	92	4	23
Term	86	3	28.7	92	4	23
Total élèves secondaire	755	31	24.4	787	33	23.8
Total élèves établissement	1562	65	24	1571	66	23.8



M. Fritsch : même si l'augmentation du nombre total d'élèves est positive, il est important de noter la baisse des effectifs en primaire et une tendance à entrer au lycée plus tardivement. L'augmentation des frais de transports, des frais de scolarité en général et la concurrence avec les écoles japonaises gratuites (pour les familles franco-japonaises) en sont vraisemblablement les principales causes. Les parents renouvellent donc leur demande de réfléchir à des incitations pour les parents à rejoindre l'établissement dès les plus petites classes.

Mme Scherer-Effosse ajoute qu'au-delà de Tokyo, le recrutement en maternelle est un défi de plus en plus important dans l'ensemble du réseau. L'AEFE est mobilisée sur le sujet avec un travail des services centraux de l'agence sur un "Plan Maternelle" au niveau mondial.

2.3. Structure pédagogique prévisionnelle et carte prévisionnelle des emplois 2026-2027

En fonction de l'évolution des effectifs, la structure prévisionnelle suivante est attendue :

MATERNELLE		8 divisions
PRIMAIRE	CP	5 divisions
	CE1	4 divisions
	CE2	5 divisions
	CM1	5 divisions
	CM2	6 divisions
COLLÈGE	6ème	5 divisions
	5ème	5 divisions
	4ème	5 divisions
	3ème	5 divisions
LYCÉE	2nde	5 divisions
	1ère	5 divisions
	Terminale	4 divisions

Soit un total prévisionnel de divisions :

- pour le primaire : 33
- pour le secondaire : 34
- pour la globalité de l'établissement : 67 au plus

Carte des emplois : les postes de personnels enseignants détachés gelés ou supprimés devraient être remplacés par un recrutement équivalent en contrat de droit local, hors ajustements liés à d'éventuelles baisses de besoins disciplinaires. Mme la proviseure demande donc au CA l'autorisation d'effectuer ce ou ces recrutements en contrat de droit local s'ils s'avéraient nécessaires.

Mme la Directrice générale demande si le coût d'un enseignant détaché est équivalent à celui d'un enseignant en contrat local.

Mme Campels répond que, jusqu'à présent, les coûts sont équivalents.

M. Marot demande quel est l'impact du recours aux contrats locaux sur l'attractivité des postes par rapport aux postes de détachés.

Mme Campels répond que l'établissement est très attractif et reçoit de nombreuses candidatures, aussi bien pour les postes détachés que pour les postes en contrat local, y compris de la part de titulaires de l'Éducation nationale. Tokyo est une destination très prisée ce qui est positif pour nous. Par exemple, pour un recrutement récent d'un professeur de mathématiques en contrat local, 126 candidatures ont été reçues, dont 69 titulaires de l'Éducation Nationale.

M. Olivier souligne que le recrutement en contrat local est plus facile dans le primaire que dans le secondaire.

Mme Campels répond qu'en effet, certaines disciplines sont plus en tension, même en France. En français ou en histoire-géographie, il y a plus de candidats qu'en sciences notamment, où le nombre de titulaires est plus faible. Mais l'établissement arrive toujours à avoir assez de choix pour recruter de très bons profils.

M. Ollivier rappelle que les postes de détachés sont toujours occupés par des titulaires, contrairement aux postes en contrat local pour lesquels ce n'est pas garanti.

Mme ALC précise que certains enseignants en contrat local sont d'anciens titulaires ayant démissionné de l'Éducation nationale pour occuper un poste à l'étranger.

M. Ollivier confirme que cela arrive de plus en plus pour avoir un poste à l'étranger.

Mme Penilla note que cela concerne aussi les détachés qui veulent continuer à habiter au Japon après leur détachement.

M. Roussel demande combien de titulaires ont démissionné de l'Éducation Nationale.

Mme Campels répond que cinq enseignants sont concernés : trois dans le primaire et deux dans le secondaire, et que le LFIT peut se permettre d'exiger comme critère d'être titulaire de l'Éducation Nationale lors des recrutements en local.

M. Séguéla observe que les titulaires préfèrent les postes de détachés, et cela crée parfois des déceptions, voire des différences entre personnels, sans toutefois générer de tensions.

Mme ALC indique que, si des différences de statut existent, elles ne génèrent pas de tensions au sein des équipes.

Mme la Directrice générale rappelle que la limitation à six ans des détachements par le ministère contribue aux démissions de titulaires dans plusieurs établissements à l'étranger.

Mme Campels conclut qu'à ce jour, l'établissement ne rencontre pas de difficulté de recrutement.

Pour vote :

Pour : Unanimité.

Contre : 0

Abstention : 0

3. RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES FINANCIÈRES

3.1. Poste de psychologue scolaire

5 candidatures reçues à ce jour et entendues en entretien. Différents critères (valeur professionnelle, motivation et engagement, possibilité de visa et d'autorisation d'exercer au Japon) sont évalués afin de déterminer quelle candidature retenir. Une proposition peut être faite par l'établissement pour une prestation à hauteur de 6h par jour, 2 journées par semaine, sur 36 semaines, soit une prestation de 432 heures.

La candidate retenue aura pour rôle de tenir une cellule d'écoute individuelle mais aussi d'accompagner les élèves et les équipes sur certains thèmes tels que la gestion du stress, les addictions, le harcèlement...

M. Roussel demande si le poste pourra démarrer en janvier.

Mme Campels répond que pour l'une des candidates, le démarrage est possible en janvier, et que pour l'autre, le début serait décalé.

M. Fritsch demande quel est le délai de décision de la Direction.

Mme Campels répond que les entretiens finaux auront lieu jeudi, suivis de discussions, et que la décision devrait intervenir rapidement, avec un retour avant Noël.

M. Roussel demande s'il y a une TVA à payer dans le cadre d'un prestataire de services.

Mme Campels répond que oui, et précise que la base retenue correspond à un salaire moyen brut.

Mme Penilla souligne que deux jours par semaine semblent être un volume adapté.

Mme Campels confirme que ce volume est bien calibré et indique que les candidates se montrent souples et flexibles

sur les horaires.

M. Ollivier demande sur quelle durée le poste est envisagé.

Mme Campels répond qu'un contrat d'un an est prévu dans un premier temps afin de tester le dispositif.

M. Séguéla demande si la psychologue pourra suivre en cabinet privé les mêmes élèves que ceux du lycée.

Mme Campels répond que cela est exclu : il s'agit d'un point clé de la fiche de poste, et tous les élèves du lycée sont de facto exclus de sa patientèle privée.

Les représentants des parents et les Conseillers des Français de l'étranger remercient l'établissement pour la tenue des engagements. La Présidente se joint à eux et félicite l'équipe de Direction.

Pour vote :

Pour : Unanimité.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour information, le lycée a accepté, comme l'an dernier, d'accueillir en stage une étudiante en master 2 de psychologie (université Jean Jaurès à Toulouse).

3.2. Situation budgétaire rentrée 2025

Présentation de la situation par M. Dahmane, Directeur administratif et financier.

La situation financière projetée à la clôture comptable du 31 mars 2026 est meilleure que prévue au budget pour l'ensemble des services, à l'exception du service périscolaire qui comptabilise moins d'inscriptions que prévues.

Le service transport reste structurellement déficitaire, même si 2 lignes ont été fusionnées pour optimiser le taux de remplissage. Le point de rentabilité de chaque bus est au-delà de la capacité de remplissage.

Le résultat du lycée est meilleur que prévu grâce à une réduction des charges de maintenance et de gardiennage.

M. Fritsch questionne la baisse des effectifs en périscolaire.

M. Dahmane répond qu'il n'y a pas moins d'élèves inscrits mais plus d'élèves inscrits à une seule activité.

Des raisons multifactorielles à cela : carte d'activités (sensiblement identique à l'année précédente), emploi du temps familial, coût.

M. Fritsch demande si les prix ont augmenté par rapport à l'année précédente ?

M. Dahmane répond que non.

M. Marot note le manque de place dans les activités les plus prisées qui sont vite pleines et le manque de transport le mercredi. Aussi, certaines activités sont les mêmes d'une année sur l'autre (le niveau n'évolue pas) ce qui entraîne certains parents à ne pas les reprendre (kanji, art...).

Mme Campels répond que le transport est identique par rapport à l'année dernière, et la palette d'offres sensiblement similaire aussi. Quant à l'évolution des activités avec l'âge, cela dépend des activités, mais certaines évoluent et permettent d'être suivies sur plusieurs années.

M. Ollivier suggère que les activités pleines pourraient être dédoublées.

M. Dahmane répond que cela dépend des espaces nécessaires et de l'emploi du temps des intervenants.

Mme Campels ajoute que l'objectif est d'être bénéficiaire sur le périscolaire et qu'il n'est pas envisageable d'ouvrir des activités déficitaires.

Mme Scherer-Effosse demande s'il y a moins d'inscriptions par rapport à N-1 ?

M. Dahmane répond qu'il y a moins d'inscriptions mais le résultat reste positif.

Mme Penilla demande confirmation qu'il y a le même nombre d'élèves inscrits, mais que le nombre d'activités sélectionnées est en baisse ?

M. Dahmane confirme que c'est bien cela. Des parents qui inscrivaient leur enfant à plusieurs activités n'en sélectionnent plus qu'une seule.

Pas de vote

3.3. Projection financière et droits de scolarité 2026-2027

Mme la proviseure précise que les documents qui vont être présentés par M Dahmane répondent à plusieurs objectifs :

- mettre en perspective les futures échéances stratégiques immobilières du lycée ;
- s'assurer que le plan pluriannuel présenté aux administrateurs en 2022-2023 permet de répondre pour tout ou partie à ces grandes échéances et si besoin, réévaluer ce plan ;
- expliciter la portée stratégique des actuelles décisions budgétaires, en particulier en ce qui concerne les frais de scolarité, au regard de ces enjeux futurs, tout en s'assurant que les objectifs initiaux fixés par les administrateurs soient atteints (soit pour rappel : maintenir l'équilibre financier, atteindre les 180 jours de fonds de roulement et maintenir ce seuil des 180 jours à l'avenir, garantir la sécurité et le niveau de qualité du cadre de travail et de vie offert par le lycée)

M. Dahmane présente aux administrateurs les projections financières au regard des échéances et enjeux immobiliers 2032 et 2042.

Eléments explicatifs sur les projections financières au regard des échéances et enjeux immobiliers 2032 et 2042. Cette présentation fait suite au travail engagé il y a 3 ans sur un plan à 15 ans.

Proposition de maintenir sans changement, eu égard à ces éléments, le plan prévisionnel pour 2026-2027 tel qu'il avait été voté par les conseillers et administrateurs, soit une augmentation pour 2026-2027 de 5% des frais de scolarité.

Pour information aux administrateurs, vote des conseillers lors de l'assemblée des conseillers du 27 novembre 2025 :

pour : 10

contre : 1

abstention : 2

M. Marot demande si le dimensionnement du projet sera suffisant si l'effectif réel lors de la reconstruction est plus élevé que celui envisagé.

M. Dahmane explique qu'il y a beaucoup de variables et que la projection devra être réévaluée régulièrement, mais il existe des marges pour un tel scénario.

M. Fritsch demande si les décisions du CA de l'AEFE auront un impact sur les projections et si cela a été pris en compte.

M. Dahmane précise que le détail des changements à venir n'étant pas connu, une marge de sécurité a été prévue en tenant compte de ces variations. En revanche, c'est un point de vigilance qu'il faudra suivre.

M. Marot interroge si une présentation sera faite aux familles, comme cela a été fait les années précédentes. Il est important que les familles soient au courant des échéances à venir.

La proviseure répond positivement, il y aura une présentation adaptée, en collaboration avec les administrateurs représentants des familles.

M. Fritsch demande si les seuils des indicateurs financiers présentés sont choisis sur une base légale, ou une base prudentielle comme le nombre de jours de fonds de roulement ?

M. Dahmane explique que certains sont suggérés par le gouvernement de Tokyo, d'autres sont ceux demandés par les banques afin d'avoir les emprunts dont nous aurons besoin.

M. Roussel remercie sincèrement la Direction pour le travail d'anticipation présenté, qu'il juge très utile et qui, jusqu'à présent, n'avait jamais été communiqué aux parents ni aux administrateurs. Toutefois, au regard d'une inflation d'environ 3 % au Japon, de la stagnation des salaires, ainsi que des effets négatifs de la forte hausse des frais de scolarité au cours des quatre dernières années, qui a réduit l'accessibilité du Lycée pour certaines familles, il indique qu'il aurait souhaité voir une simulation alternative. Celle-ci aurait intégré une augmentation des frais de scolarité réduite d'1 % lors de la première année.

Il reconnaît que cette option augmenterait le risque financier en cas de « coup dur », mais rappelle qu'historiquement, l'État français a toujours soutenu le Lycée en cas de besoin, et qu'il ne faut donc pas renoncer à cette perspective de soutien.

Mme la Directrice Générale souhaite inciter à la prudence. Les augmentations sont calculées dans un contexte et un cadre de financement global. À échéances des deux prochaines années, il est difficile d'imaginer que l'AEFE puisse apporter un soutien dans le contexte actuel.

M Séguéla rappelle que le système des bourses reste présent pour les familles, même si cela ne suffit pas toujours. La difficulté est de ne pas pouvoir transmettre aux parents toute l'information présentée aux administrateurs. Gouverner un établissement c'est prévoir. Les parents doivent donc faire confiance aux instances, et la Direction doit aussi communiquer autant que possible et avec transparence.

M. Marot remercie au nom de parents l'effort de transparence et de visibilité.

Mme la Directrice Générale explique que l'opérateur ne sera pas en mesure d'apporter un soutien financier.

M. Fritsch explique qu'en tant que représentant des parents, c'est important de maintenir des frais de scolarité le plus bas et en même temps de permettre l'investissement. Les représentants des parents ne sont pas en faveur d'une augmentation des frais de scolarité chaque année mais font le constat qu'au vu de la présentation faite aujourd'hui, toute diminution amènerait à revenir à une situation financière difficile. Il poursuit en disant que les parents soutiennent la proposition car c'est la bonne solution pour permettre la pérennité de l'établissement dans le long terme. Il est cependant nécessaire d'expliquer et justifier en détail ces augmentations aux parents, et de revoir les projections régulièrement.

Pour vote :

Pour : Unanimité.

Contre : 0

Abstention : 0

La Présidente remercie pour ce vote qui traduit la confiance et la grande responsabilité des administrateurs. Le LFIT est selon elle un exemple pour le réseau AEFE.

3.4. Primes pour les personnels en contrat de droit local : scolarisation et transport, études suite à la CRH

En commission des ressources humaines, les représentants des personnels ont émis une forte demande de revalorisation des salaires et/ou de création de nouvelles primes. Une étude chiffrée et contextualisée a été menée et présentée en CRH.

Proposition est faite de présenter aux administrateurs la soutenabilité financière d'une ou plusieurs de ces propositions au prochain conseil d'administration en mars, les administrateurs auront en effet à ce moment-là la vision globale du futur budget ainsi que tous les paramètres de construction du budget, tant en volet recettes qu'en volet charges, paramètres pour certains aujourd'hui encore incertains ou inconnus, et pourront déterminer alors l'impact possible financier de ces propositions et leur soutenabilité ou non par le budget de l'établissement.

M. Olivier note que les représentants des personnels ont eu des échanges honnêtes et riches en CRH. L'augmentation des frais de scolarité pèse lourd sur les enseignants aussi, et certains se retrouvent dans une situation compliquée. La prime pour frais de scolarité est faible au LFIT. Même en la doublant, on serait à 25%, ce qui est faible pour le réseau. Cela peut impacter le recrutement des personnels.

Pas de vote

3.5. Voyages scolaires 2025-2026

Présentation des différents voyages scolaires pour l'année en cours (avis favorable du conseil d'école, du conseil du second degré et du conseil d'établissement) : cf. annexe jointe

M. Marot remercie les enseignants pour leurs efforts dans l'organisation des voyages.

Pour vote :

Pour : Unanimité.

Contre : 0

Abstention : 0

3.6. 1er bilan projet de campagne de levées de fonds et de partenariat

Cf document joint concernant le bilan de la mission et présenté par Mme Campels.

Début de la mission : le 07 avril 2025

Proposition de poursuivre la mission de prestation jusqu'à fin juin afin de mener à leur terme les projets en cours.

M. Fritsch remercie la Direction et ajoute que les parents sont à disposition de Mme Chambalu pour mettre en commun nos efforts.

Mme L'Ambassadrice souhaite la rencontrer également pour apporter le soutien de l'ambassade dans les actions de levées de fonds entreprises par l'établissement.

Pour vote :

Pour : Unanimité.

Contre : 0

Abstention : 0

La Provisure informe de la fin de ce CA et se tient à la disposition des administrateurs pour apporter si besoin des précisions aux réponses écrites aux questions diverses. La Présidente souscrit à cette proposition de communication écrite des réponses aux questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, elle remercie l'équipe de Direction et sa faculté à travailler avec la communauté éducative.

Fin du CA à 20h40.

4. QUESTIONS DIVERSES

4.1. Questions des représentants des parents :

Question 1 :

Frais liés à la fermeture / réouverture d'une classe de maternelle

La fermeture puis la réouverture d'une classe de maternelle, intervenues avant la rentrée 2025/2026, ont-elles engendré des coûts spécifiques ?

- Si oui, quels sont les montants correspondants et comment ont-ils été imputés au budget ?

Rép : une fermeture de classe maternelle a pour conséquence la suppression d'un ETP d'enseignant du primaire et d'un ETP d'assistante maternelle ; a contrario, l'ouverture d'une classe de maternelle entraîne la création d'un ETP d'enseignant de primaire et d'un ETP d'ASEM ; le coût budgétaire d'une telle décision est donc celle de ces 2 ETP ; cependant, lorsqu'il y a fermeture, cela signifie qu'il y a baisse des effectifs (donc moins de recettes) et s'il y a ouverture, cela signifie qu'il y a augmentation des effectifs (donc plus de recettes), ce qui relativise le coût de ces 2 ETP en fonction de cette plus-value ou moins-value des recettes.

Question 2 :

Financement des projets d'aménagement

- Quels sont les projets d'aménagement prévus pour l'année scolaire 2025/2026 ?
- Le projet d'installation d'un système de climatisation/chauffage pour le gymnase fait-il partie des projets budgétés pour cette année ?
- Concernant la piscine, qui a connu plusieurs fermetures ces dernières années, quelles sont les actions prévues pour améliorer sa disponibilité et éviter de nouvelles interruptions ? L'utilisation de la piscine de l'annexe est-elle envisagée ?

Rép :

Projets d'aménagement prévus : poursuite de la réfection de la cour du primaire ; installation d'une climatisation-chauffage au gymnase ; travaux de maintenance courants ou imprévus.

A l'étude également mais pour l'année suivante : réaménagement du jardin des lycéens.

Concernant la piscine, plusieurs sociétés ont été contactées afin qu'elles établissent un diagnostic et des propositions chiffrées (en cours d'étude). La piscine de l'annexe, pour être utilisée, nécessiterait d'importants travaux auxquels l'établissement ne pouvait financièrement faire face au moment de la réfection de l'annexe. En fonction des retours des sociétés concernant les travaux préconisés (et leurs coûts) à entreprendre sur la piscine du site principal, une relance des études sur la piscine de l'annexe sera éventuellement faite.

Question 3 :

Bourses AESH – Délais et difficultés rencontrées

Chaque année, certaines familles rencontrent des retards dans le versement des bourses AESH, ce qui peut générer des difficultés financières.

- Des retards sont-ils à prévoir pour cette année ?
- Quels seraient les montants concernés en cas de retard ?
- Existe-t-il une possibilité d'avance via la caisse de solidarité ou un autre dispositif permettant d'éviter des situations financières critiques pour les familles ?

Rép : Le fonctionnement reste identique avec un versement aux familles dès réception des fonds par le lycée et justification par la famille du versement du salaire à l'AESH. A ce stade, aucune famille n'a porté à notre connaissance de difficultés.

Question 4 :

Situation et perspectives concernant l'AEFE

Les parents suivent avec la plus grande attention la situation de l'AEFE et le contexte actuel d'incertitude autour de son budget.

- Pouvez-vous nous donner des informations sur la situation actuelle et les éventuels changements envisagés.

- Quels seraient les impacts potentiels sur les frais de scolarité du LFIT, par exemple si les pensions civiles des personnels détachés cessaient d'être prises en charge par l'AEFE, si certaines aides financières venaient à être supprimées ou si le taux de la participation financière complémentaire devait être augmenté.

Rép : au niveau de l'établissement, en attente des décisions de l'AEFE (CA le 18 décembre) ; le futur budget de l'établissement ne prenant effet qu'à partir du 01 avril, les décisions éventuelles de l'AEFE qui concerneraient les établissements conventionnés seraient alors prises en compte dans l'élaboration du budget.

Question 5 :

Transports scolaires – Recherche de solutions pour réduire les coûts

Suite à l'augmentation significative des frais de transport scolaire cette année :

- Des mesures sont-elles à l'étude pour réduire ces coûts pour la rentrée prochaine ?
- Le contexte économique est-il actuellement plus favorable pour renégocier les tarifs ?
- Une réflexion est-elle menée sur d'autres solutions alternatives afin d'éviter que ces coûts ne deviennent un frein pour certaines familles, notamment pour l'entrée des plus jeunes ?

Rép : déficit structurel du transport ; ce déficit est actuellement moindre qu'escompté en raison de la fusion de 2 lignes. Intérêt cependant stratégique pour les familles et l'établissement : c'est un choix politique des administrateurs de conserver pour l'instant ce service.

Pour complément d'information :

TRANSPORT SCOLAIRE 25-26											
LIGNES	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Nombre d'élèves	Nombre de familles	Taux occupation
LIGNE 01		8	4	9	9	6	5	6	47	21	100%
LIGNE 03		4	5	7	5	4	7	5	37	23	83%
LIGNE 04	2	3	9	5	3	10	8	5	45	32	100%
LIGNE 05		2	2	5	6	2	10	5	32	28	97%
LIGNE 06	2	1	2	5	4	6	3	4	27	27	82%
LIGNE 08	1		5	2	3	7	4	3	25	21	76%
LIGNE 10	4	4	2	3	7	5	5		30	30	88%
Total général	9	22	29	36	37	40	42	28	243	182	91%

4.2. Questions du représentant des personnels :

Question 1

Les enseignants souhaitent attirer l'attention des membres du conseil d'administration sur un sujet qui les préoccupe et doit préoccuper l'ensemble de la communauté scolaire : les suppressions de postes de détachés.

A la faveur de fin de contrat (de détaché), les supports de postes ne sont pas renouvelés par l'AEFE.

Cette année : deux postes au secondaire, un poste d'expatrié (non remplacé par un poste de détaché), un poste en élémentaire (décision qui a surpris car non-évoquée au Comité Social d'Administration de l'AEFE du 9 octobre 2025). Certains enseignants titulaires du l'éducation nationale en poste au LFIT et en attente de poste de détachés ne peuvent plus se projeter.

Malgré l'attractivité de Tokyo, certains personnels craignent que cela dégrade la qualité des candidatures lors des futurs recrutements.

Plusieurs questions se posent qui appellent chacune une réponse :

Comment est décidée la répartition de ces postes supprimés ?

Quelle est l'influence du lycée sur ce choix ?

Comment le Conseil d'administration peut-il aider au maintien des supports de détaché ?

Rép : La répartition des postes supprimés est du ressort de l'AEFE. Le conseil d'établissement rend un avis (acte du CE), après avoir pris l'avis du conseil d'école (pour les postes concernant le primaire) et du conseil du second degré (pour les postes concernant le secondaire) avant les réunions du CSA de l'AEFE. Réglementairement, le conseil d'administration n'a pas à prononcer un avis sur la carte des emplois relevant de l'AEFE. Cependant, comme vu dans l'ordre du jour de ce CA, les conséquences de fermeture ou d'ouverture de poste de personnel détaché sont à étudier par le CA (par exemple, autorisation éventuelle pour recruter des personnels enseignants en contrat de droit local).

A signaler cependant que l'établissement a fait paraître des postes vacants ou susceptibles d'être vacants pour la rentrée 2026 et le nombre de candidatures reçues permet de maintenir des critères qualitatifs élevés de recrutement ; ainsi, pour un poste de professeur d'école : 126 candidatures reçues et étudiées, dont 69 titulaires de l'Education Nationale (31 en poste en France, 38 dans un établissement français à l'étranger).

Question 2 :

De nombreux problèmes empêchent l'utilisation de la piscine, cette année tout particulièrement.

Est-il rentable de conserver une piscine à demeure ? Quel budget est dépensé pour cela ?

D'autres pistes peuvent-elle être explorées comme se rendre à l'extérieur ?

Rép : La piscine n'apporte pas de rentabilité spécifique car elle ne constitue qu'un outil au service des apprentissages. Toutefois, son coût de maintenance est réel et celui-ci est inclus dans le contrat de maintenance général de l'établissement. Des analyses et des devis sont en cours afin d'étudier les possibilités d'améliorations des systèmes de filtrations notamment, l'objectif étant de maintenir une qualité de l'eau constante tout au long de la période d'ouverture de la piscine et d'éviter les fermetures. L'utilisation des piscines extérieures est actuellement étudiée en solution de secours éventuelle ; cependant, les déplacements pour rejoindre les piscines sont de 20 à 25 minutes par trajet et leurs réservations restent très contraintes.

Question 3 :

Un prestataire extérieur s'est chargé de l'impression des livrets des évaluations nationales (classe primaire), habituellement préparée en interne.

Pourrait-on connaître le montant alloué à cette préparation et sur quel budget la somme a été défalquée ?

Rép : L'impression des livrets était organisée en interne mais cela constituait cette année une charge de travail très importante pour la personne qui se chargeait des copies et de leur assemblage (impression de livrets pour l'intégralité des élèves de l'élémentaire). De plus ces impressions peuvent endommager nos copieurs à cause de cette sur-sollicitation dans un délai très court (pour rappel, le volume représente près de 645 carnets soit 43 400 pages). Le coût de l'impression effectué par un prestataire externe, par rapport à une impression sur fond propre, n'est pas significativement supérieur voire même inférieur en fonction du type de papier, auquel s'ajoutent les contraintes énumérées ci-dessus.

Clôture du CA à : 20h35